



Rougemont, le 19 mai 2026
N. réf : 10.01.02

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 07/2026

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE RENOUELEMENT EU/EC AU CHEMIN DU BORGEAUD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 357'000.- destiné à la réalisation des travaux de renouvellement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au Chemin du Borgeaud à Rougemont.

2. TRAVAUX ENVISAGÉS

L'objectif est d'assainir et de renouveler le système actuel d'évacuation des eaux du Chemin du Borgeaud. Ces travaux visent à améliorer le fonctionnement hydraulique du réseau communal, ainsi qu'à procéder à la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux.

Le nouveau collecteur EC, d'une longueur d'environ 120 m, aura un diamètre de 250 mm tandis que le collecteur EU, d'une longueur d'environ 110 m, sera de même diamètre.

Les travaux comprennent notamment la démolition des revêtements existants, l'exécution des fouilles avec étayage ou blindage, la pose et l'enrobage des nouveaux collecteurs, le remblayage, la réalisation de chambres de visite, le raccordement des branches privées existantes ainsi que des dispositifs d'écoulement des eaux de surface (grilles de route) au collecteur EC, puis la remise en état des revêtements.

3. RACCORDEMENT DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Les bâtiments déjà équipés d'un système séparatif pourront être raccordés directement aux nouveaux collecteurs EU et EC.

En revanche, les bâtiments encore raccordés en système unitaire devront adapter leurs installations privées afin de se conformer au nouveau système séparatif.

La Municipalité propose d'accorder un délai maximal de cinq ans pour la mise en conformité des raccordements privés

4. COÛTS ET FINANCEMENT

Le coût des travaux a été estimé sur la base du devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs Sabert SA et se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	255'000.00
Frais administratifs et techniques	CHF	40'000.00
Honoraires géomètre	CHF	4'000.00
Divers et impévus	CHF	<u>31'000.00</u>
Total HT	CHF	330'000.00
TVA 8.1%	CHF	<u>26'730.00</u>
Total TTC	CHF	356'730.00
Total arrondi à	CHF	<u>357'000.00</u>

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 23 juin 2026

- Vu** le préavis N° 07/2026
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

- **De l'amortissement** de la dépense nette d'investissement, selon les durées fixées par les directives MCH2, à savoir :
 - o 60 ans pour les canalisations

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 357'000.00
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 19 mai 2026 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 23 juin 2026.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic : La Secrétaire-adjointe :


Michèle Genillard


Sylvie Berdoz



Annexe : plan de situation

Délégué municipal :
- M. Thierry Gerber